

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION :	08/11/2022
DATE D’AFFICHAGE :	28/11/2022
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	- Inscrits : 62 - Présents : 39 - Pouvoirs : 3 - Votants : 42 - Pour : 42 - Contre : 0 - Abstention : 0

OBJET :	Apurement du compte 217
----------------	-------------------------

L’an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 novembre à 9 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 39 délégués dont 3 avaient un pouvoir de vote validé, sur 62 délégués convoqués, formant la majorité des délégués en exercice.

Etaient absents et excusés : 23 délégués.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose :

- En 2010, les différents SIER du Département ont mis à la disposition de la FDE des biens de leur inventaire, pour un montant total de 165.416.928,43 €. Ces opérations ont donné lieu dans la comptabilité de la FDE à l'inscription de ces biens sur des comptes 217xxx en contrepartie du compte 1027.

- Dans le même temps, ces biens ont été transférés sur des comptes 24xx dans la comptabilité de chacun des SIER.

- En 2015, suite à la dissolution des SIER, leur comptabilité a été intégrée dans celle de la FDE, mais il n'a pas été tenu compte des écritures de mises à disposition précédentes. Les biens concernés ont donc été comptabilisés une seconde fois, sur des comptes 24xx, dans l'inventaire de la FDE.

- Afin de régulariser cette double comptabilisation, il convient donc d'annuler les écritures de mise à disposition de 2010, par opération d'ordre non-budgétaire, comme cela aurait dû être fait en 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d’autoriser le comptable public à procéder par correction d’opérations au moyen d’une reprise sur les comptes 1027 et 1068 afin de solder les comptes 217 :

Compte débité	Montant	Compte crédité	Montant
1027	154 859 907,82 €	21738	667 320,96 €
1068	10 557 020,61 €	21751	5 506 831,16 €
		21752	7 573,16 €
		217533	66 085,75 €
		217534	159 169 117,40 €
Total	165 416 928,43 €	Total	165 416 928,43 €

Fait et délibéré en séance
 les jour, mois et an susdits
 Pour extrait conforme
 Le Président,



Franck BEAUVARLET